

Méfiez-vous des prêteurs frauduleux !

%

Situation

Vous cherchez un prêt avantageux sur internet, sans trop de formalités ou de questions ennuyeuses sur votre situation financière ? Vous avez vu une annonce sur internet ou un message sur les réseaux sociaux pour des crédits faciles ? Ou bien un prêteur ayant l'air professionnel a pris contact avec vous en ligne ? Vous n'êtes qu'à quelques clics du prêt dont vous rêviez... mais vous devez d'abord verser une somme d'argent.

Risque

Ce procédé est typique des offres de crédit frauduleuses. Avant de verser le montant de crédit promis sur votre compte, les prêteurs frauduleux vous demandent d'abord de payer certains frais. Une fois payés, ils ne vous donnent plus aucune nouvelle. Dans la plupart des cas, vous ne pouvez plus récupérer les montants que vous avez payés à l'avance.

Conseil

Ne vous laissez pas aveugler par le taux d'intérêt avantageux et les formalités réduites. Emprunter de l'argent coûte aussi de l'argent et les prêts de rêve n'existent pas.

Contrôlez d'abord de façon approfondie l'identité de votre personne de contact. Seuls les intermédiaires inscrits et les prêteurs agréés par la FSMA peuvent intervenir dans la conclusion d'un contrat de crédit.

Avez-vous été questionné sur votre situation personnelle et financière ? Les vrais professionnels du crédit le font toujours !

Ne payez jamais de frais avant la signature de votre contrat de crédit.

Tombé dans le piège ?

Si vous avez payé, avertissez votre banque et faites une déclaration auprès de la police.

Informez l'Inspection économique via pointdecontact.belgique.be